

213C0741
FR0000063653-OP018-R01

25 juin 2013

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

SICAL (Alternext)
--

Complément à D&I 213C0718 du 20 juin 2013

Le 25 juin 2013, le projet de note d'information établi conformément à l'article 231-19 du règlement général par la société SICAL en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé le 20 juin 2013 par Arkéon Finance, agissant pour le compte de la société Celta¹, laquelle agit de concert avec la société Sofpo¹ et M. Bernard Rossmann, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment le rapport établi par le cabinet Ledouble, représenté par M. Olivier Cretté, mandaté par la société SICAL comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions du projet d'offre publique sur le fondement de l'article 261-1 I, 1° du règlement général, est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général.

¹ Sociétés anonymes contrôlées par la société par actions simplifiée Rossmann, elle-même contrôlée par M. Bernard Rossmann.